Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260303-D_APPRO_PV-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT GONDRAN

Nombre de Membres :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 18h00, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoquée s'est réunie en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Président du C.C.A.S.
Date de convocation : 25 février 2026

Étaient présents : M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Laurent GUILLEMOIS, Myriam HAMON, Jean-Claude AME, Nadège COULANGE, Maryvonne ROB, Louisette CHOTARD, Laëtitia MASSON, Catherine ROMERO

Étaient Absents Excusés : M. Christophe HELBERT et M. Daniel PAGEAUD
Était Absent: Néant.
Procuration (0) : Néant.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du CCAS en date du 22 septembre 2025

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Président soumet au vote pour approbation le compte rendu de la dernière séance en date du 22 septembre 2025 dont copie a été remise à chaque élu le 07 octobre 2025.

Ce dit CR est adopté par 9 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Publié le 04 mars 2026

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président,
Yannick LARIVIERE-GILLET.

Par délégation du Maire



Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260303-D_APPRO_PV-DE

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260303-D_APPRO_PV-DE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h00, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoquée s'est réunie en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Président du C.C.A.S.
Date de convocation : 15 septembre 2025

Étaient présents : M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Laurent GUILLEMOIS, Christophe HELBERT, Myriam HAMON, Jean-Claude AME, Nadège COULANGE, Maryvonne ROB, Louisette CHOTARD.

Étaient Absents Excusés : Daniel PAGEAUD, Laëtitia MASSON et Catherine ROMERO.
Était Absent : Néant.
Procuration (0) : Néant.
Copie a été remise à tous les Elus (présents + absents) le 07 octobre 2025.

1 : Election du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Mme Nadège COULANGE, candidate, est élue secrétaire de séance par le Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale **par 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.**

2 : Approbation du Compte Rendu du CCAS en date du 03 juin 2025

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Président soumet au vote pour approbation le compte rendu de la dernière séance en date du 03 juin 2025 dont copie a été remise à chaque élu le 21 juillet 2025.

Ce dit CR est adopté par 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

3- Bilan de la sortie « POUL FETAN » organisée le samedi 30 août 2025

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Président rappelle que cette sortie a profité majoritairement aux habitants de la commune (23 personnes dont 3 enfants) et 11 personnes hors commune. 34 personnes ont ainsi bénéficié de cette sortie soit 31 adultes et 3 enfants. L'encaissement des participations financières s'est élevé à 897.00 € (contre 905 € l'an dernier) pour une dépense globale de 1 454.60 € (contre 1 685.00 € l'an dernier) répartie ainsi :

- 946.00 € pour l'autocariste CRESPEL,
- 508.60 € pour les billets d'entrée au parc et la visite.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260303-D_APPRO_PV-DE

Après en avoir délibéré, la Commission administrative, par 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

➢ En conclut que cette sortie a été très appréciée dans sa globalité (très bonne ambiance des participants, lieu, visite et repas appréciés), absence de retour négatif signalé.

➢ Suggère une nouvelle sortie à programmer en 2026.

4- Repas de fin d'année 2025 : Position du CCAS

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, par 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- Souhaite qu'un repas soit organisé à l'extérieur au « Restaurant LUCAS » 16 rue de Brocéliande 35190 CARDROC.
- Choisit le menu pour le déjeuner fixé le samedi 29 novembre 2025 au prix de 34.30 € par personne (horaire : 12h30) :
  - Entrée : Pain de poissons aux 2 sauces & toasts tièdes
  - Plat : Fricassée de poulet au cidre / Pommes fruits et Pommes de terre
  - Fromage-Salade
  - Dessert : Bavarois aux fruits & coulis
  - Café – Boissons (Chardonnay/Muscadet – Rouge /Réserve Maison)

- M. Jean-Claude AME est chargé d'informer le restaurateur retenu.
- Demande au secrétariat de mairie de sortir un menu qui sera remis à chaque foyer au moment du portage de l'invitation rappelant qu'une mention relative au consentement des personnes conviées, en lien avec la protection des données personnelles, devra figurer sur le courrier d'invitation.
- Précise que les invitations seront distribuées accompagnées du menu par les membres du CCAS au domicile des personnes conviées. La distribution se fera en binôme entre le 20 octobre et le 1er novembre 2025 (réponse au plus tard le 15 novembre 2025), à savoir :

  * M. HELBERT / Mme MASSON

  * Mme CHOTARD / Mme ROB

  * M. GUILLEMOIS / Mme COULANGE

  * Mme HAMON / M. LARIVIERE-GILLET

  * Mme ROMERO / M. AME

Si une personne est absente lors de la distribution de l'invitation, les membres du CCAS y retourneront une seconde fois et si la personne invitée est de nouveau absente, le courrier d'invitation sera déposé dans la boîte aux lettres.

- Valide le fait d'offrir des chocolats / fruits confits à la Doyenne (Anna BRULÉ) et au Doyen (Jean COMMUNIER), qu'ils soient présents ou absents au repas. En cas d'absence au repas des doyens cités ci-dessus, les doyens présents recevront également un présent.

- Valide le fait de :

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260303-D_APPRO_PV-DE

- convier toutes les personnes de 65 ans et plus (résidence principale) au repas annuel ainsi que les Membres du C.C.A.S.
- prendre totalement en charge le prix du repas des personnes de plus de 70 ans inclus.
- prendre en charge la moitié du prix du repas (soit 17.15 €) des personnes dont l'âge est compris entre 65 ans et 69 ans inclus à la date du 31 décembre 2025.
- les conjoints n'ayant pas 65 ans ou toutes personnes y compris les personnes en résidence secondaire souhaitant s'associer à cette rencontre peuvent participer au repas moyennant participation financière entière à leur charge (soit 34.30 €).
- les membres du CCAS participent à hauteur d'un ½ tarif (en reconnaissance de leur bénévolat, soit 17.15 €) s'ils n'atteignent pas l'âge requis pour bénéficier de la gratuité partielle ou totale.

- Décide de maintenir la remise de la petite confiserie ou chocolats (d'un prix unitaire maxi fixé à 3.50 € TTC voire 4.00 € TTC) aux personnes participant au repas. M. Jean-Claude AME a la charge de trouver ces ballotins.

5- Colis de fin d'année 2025

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Rappelant la décision du CCAS portant sur l'organisation d'un repas, **après en avoir délibéré, la Commission Administrative, par 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :**

- Décide qu'un colis soit déposé au domicile des personnes de 70 ans et plus, pour toutes les personnes ne pouvant pas se rendre au repas. Les personnes dont l'âge est compris entre 65 ans et 69 ans inclus à la date du 31 décembre 2025 n'auront pas de colis.
- Demande à ce que le prix du colis soit d'une valeur identique à celle du repas pour une personne seule à 30 € et de 45 € pour un couple.
- Charge M. Jean-Claude AME pour commander les colis. Il est proposé de mettre sur les paniers garnis une carte de "belles fêtes de fin d'année". Solliciter la Ferme de l'Aulne de LANGOUËT pour les colis qui seront distribués dans des sacs kraft.

Le portage des colis sera à répartir entre les différents Membres du CCAS. La distribution est à prévoir à partir du 15 décembre prochain jusqu'à la semaine précédant Noël par les Membres du CCAS (même binôme que pour la distribution des invitations pour le repas).

6 : Questions diverses

- Atelier activité physique adaptée : La réunion publique de présentation de cet atelier se déroulerait le lundi 12 janvier 2026 de 9h00 à 10h30 à la salle polyvalente. Le cycle des 12 séances se déroulerait, quant à lui, les lundis à 9h15 à la salle polyvalente à partir du 19 janvier 2026 (hors vacances scolaires).

- Impayés : Situation d'impayés (EDF) reçue le 24 juin 2025 concernant 1 habitation principale (768.43 € à la date du 22 mai 2025). M. le Président propose de transmettre cette situation au CDAS de St Aubin d'Aubigné pour lui venir en aide. L'assemblée en prend acte.

- Conseil d'Administration Santé Nord : Il se tiendra le 24 septembre 2025 à 20h00, la convocation a été reçue le 16 septembre 2025 et transmise aux élus du CCAS le 17 septembre 2025. L'assemblée en prend acte.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260303-D_APPRO_PV-DE

- Livret de recensement des créneaux d'APA sur le territoire communal : M. le Président rappelle la diffusion du mèl reçu le 12 décembre 2025 avec présentation dudit livret. L'assemblée en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.

Au registre des délibérations, suivent les signatures.